



COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF du 02 novembre 2020 en visioconférence

Présents : Bruno CHAIGNON, Benoît CORDIER, Jean-Michel GUENIN, Sandrine JACQUES, Eric PIHET, Jean-Paul PONCHON, Norbert PRUDON, Gilles ZOPPI

Invité excusé : Emilian BROE

Excusés : Roger CHEVALIER, Robert DEMOLY, Bernard MARY

Absents : Eric MEZIER, Joël MILLARD

Accueil et émargement :

- Félicitations à toutes les parties impliquées dans l'organisation des Championnats de France de l'Avenir à Gray, dans les conditions que l'on sait.
- Magnifiques résultats sportifs pour la BFC :
 - o 3 titres (Romain Grégoire, Juliette Labous, Axel Zingle)
 - o 1 médaille d'argent : Quentin Bezza
 - o 1 médaille de bronze : Pierre Gautherat
 - o BFC 1^{ère} au tableau des médailles.

-Proposition de modification de l'Ordre du Jour, en fonction de la situation : acceptée par tous les membres présents.

1/ Approbation du compte-rendu du BE du 02.09.2020 (reçu le 03.09.2020)

Réserves émises par J.M. Guenin par mail au sujet du paragraphe « Ambiance Nord Bourgogne » au sujet de problèmes d'arbitrage notamment. Tout le monde est d'accord pour que le paragraphe qui pose un problème soit enlevé et que ce sujet soit rediscuté oralement. JM GUENIN indique que les choses vont rentrer dans l'ordre et notamment que le CD 89 s'engage à harmoniser ses pratiques à partir de la saison prochaine (indemnités, fonctionnement, etc...)

2/ Point Financier

- Situation financière (voir document), en attente de validation par le commissaire aux comptes.

- Convention avec la FFC, dans le cadre du plan de relance des activités :

- Politique de baisse des Droits d'Organisation (voir BE précédent) en utilisant le volume de réduction des assurances sur 2020 & 2021.

- Le Bureau Exécutif propose de consacrer une somme de 45 000 €, en remises faites aux clubs sur la tarification des Droits d'Organisation, afin de les aider à maintenir le niveau et le nombre des épreuves et de faire face aux impacts de la crise sanitaire sur la période du 17/03 au 31/10/2020.

Ce montant de 45 000€ devra être provisionné sur l'exercice comptable 2020 auquel il se rattache.

- Cette mesure sera soumise à approbation du CA.
 - Des groupes de travail sont mandatés pour faire des propositions concrètes sur l'évolution de la Tarification pour chacune des disciplines (voir documents reçus).
 - Axes envisagés : conserver la gratuité des épreuves féminines, puis déterminer des épreuves par discipline et par catégories, pour lesquelles cela aurait du sens. Eric se charge de faire « une étude » puis des propositions de réduction pour le BMX. Benoît fera de même pour le VTT, il indique déjà un intérêt peut-être de coupler des épreuves jeunes avec des épreuves déjà existantes avec des droits d'organisations réduits. Cela peut aussi être envisagé sur la Route. Discussion et réflexion à avoir d'ici la fin de semaine prochaine pour fixer des axes concrets.
- Proposition de révision du montant des affiliations : Voir document reçu. Rappel de l'historique, notamment au niveau des parts fixes (qui devaient être transitoires) et variables (rappel : ex-Bourgogne avant fusion = 190€).
 - Le contexte économique et les difficultés financières que pourraient rencontrer les clubs en 2021 encourage le Comité Régional à les aider en réduisant la part fixe (qui revient au Comité Régional) de 50% et en supprimant la part variable (1€ par licencié).
 - Le cout de l'opération est estimé à environ 13 000 €
- Cette mesure sera soumise à approbation du CA.

3/ Point sur la situation sanitaire actuelle (Cf confinement)

- Retour sur le communiqué de la FFC : voir mail reçu.

- Il en ressort avant tout une suspension des compétitions du calendrier amateur (imposée par le décret) pendant la période de confinement.
- Mais aussi une ferme volonté de la FFC de militer auprès des autorités pour le maintien d'une pratique cycliste individuelle appropriée et d'obtenir des précisions et des aménagements sur les différents points figurant dans ce communiqué.
- Par ailleurs, un communiqué commun devrait être envoyé par la FFC, la FUB et la FFCT pour demander l'abandon de la règle des 1km.
- Autre nouveauté par rapport au dernier confinement : les cyclistes professionnels et tous les sportifs de haut niveau peuvent poursuivre leur entraînement sans contrainte. Nos pôles sont concernés et pourront donc continuer leur activité. Une demande va être faite pour demander la même règle pour les clubs de National.

- Organisation du travail de nos salariés : voir mail reçu par les salariés, joint dans les documents.

4/ Organisation de l'AG du Comité Régional

Pour l'instant maintenue au 16 janvier à Besançon : Incertitude quant au présentiel, difficulté pour une année électorale, voir report envisagé par la FFC

Le problème de l'organisation des AG des clubs et des CD est également évoqué, notamment l'impossibilité de tenir celle-ci en présentiel pendant la période du confinement.

En cas de tenue des AG en distanciel, les statuts et règlements intérieurs des différentes structures doivent être impérativement respectés pour éviter tout recours, et notamment lorsque ces AG sont électorales. Tout processus électif par voie électronique doit être sécurisé. Mais cela a un coût certain.

La FFC étudie également une possibilité de report des AG.

5/ Point sur les récompenses

Voir proposition de Sandrine, Eric et Norbert.

La tradition de demande de médailles aux clubs semble un peu dépassée et cela se traduit par de moins en moins de demandes, qui proviennent toujours des mêmes clubs (une petite minorité) ; et quelques fois incohérentes quant au processus d'attribution.

Le BE pense qu'il serait mieux de réfléchir à quelques récompenses (en nombre très limité) qui viendraient mettre à l'honneur certaines personnes, dans le même esprit que la récompense du cyclisme régional.

Le BE fera une proposition au CA dans ce sens.

6/ Venue Michel Callot

Evidemment en suspens, annulée ou maintenue en visioconférence ? à voir avec lui...

7/ Questions diverses

- Licences : statistiques au 31/09 (Eric) -> voir document joint
- Logement : départ des locataires, contrat de gestion signé avec Nexity
- Point sur les catégories (Benoit) : statu quo des licences 2019 – 2020 pour la saison prochaine. Les exceptions (montées ou demandes de descentes) seront tranchées par les commissions concernées.

Fin de séance à 21h30

**Le Président,
Gilles ZOPPI**

**La Secrétaire Générale,
Sandrine JACQUES**

SITUATION FINANCIERE

au 31 10 20

	AU 31/10/2019	AU 31/10/2020
Cpte 45	6 240,28	35 672,21
Cpte 60	222 976,61	334 389,84
Cte 07 prêt		250 000,00
TOTAL	229 216,89	620 062,05

CAISSE AU 31/10/20 : 262,64€

	Créances au 31/10/2019	Créances au 31/10/2020
Clubs	9 385,08	18 890,11

N-1 2018/2019	01/10/2019 au 31/10/2019	du 01/11/2018 au 31/10/2019
Dépenses	129 690,47	1 004 746,83
Recettes	65 598,06	1 087 853,73
		83 106,90

N 2019/2020	01/10/2020 au 31/10/2020	du 01/11/2019 au 31/10/2020
Dépenses	73 084,00	741 742,93
Recettes	44 516,00	860 673,76
		118 930,83

COMMUNIQUÉ FFC

Montigny-le-Bretonneux, le 31 octobre 2020

Samedi 31 octobre 2020

La Fédération Française de Cyclisme annonce la suspension de toutes les compétitions du calendrier amateur et milite pour le maintien d'une pratique cycliste individuelle appropriée.

Dans cette période de crise sanitaire particulièrement grave pour notre pays, la Fédération Française de Cyclisme exprime son soutien à celles et ceux qui sont directement touchés par la maladie, ainsi qu'aux personnels soignants, une nouvelle fois, durement mis à contribution.

La Fédération Française de Cyclisme appréhende ce contexte avec gravité et considère, que les conséquences immédiates du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, entraînent pour le territoire métropolitain et le département de La Martinique :

la suspension de toutes les compétitions du calendrier amateur jusqu'au 2 décembre 2020.

Ce même décret devant faire l'objet de circulaires d'application, la Fédération Française de Cyclisme participe activement aux échanges préalables à leur définition.

En particulier, et compte-tenu des retours d'expérience de la première période de confinement, la FFC appelle les autorités de notre pays à prendre en compte l'importance de la dynamique associative et du maintien d'une pratique sportive suffisante pour que la nation puisse supporter les effets d'une telle crise.

Pour cela, elle milite pour des précisions ou aménagements sur les points suivants :

- Possibilités d'encadrement des mineurs pour la pratique cycliste (notamment dans le cadre du temps périscolaire pour permettre un accueil par les écoles de cyclisme).
- Élargissement du périmètre de la pratique de Haut Niveau au plus haut degré de classification des structures fédérales pour que leurs athlètes puissent poursuivre leurs activités cyclistes.

- En partenariat avec les autres Fédérations et Associations représentatives, encouragement à l'utilisation du vélo comme moyen de transport et précision des possibilités laissées à l'usage du vélo dans le cadre de l'activité physique individuelle.
- Extension de la notion de déplacement, à caractère professionnel, aux déplacements des dirigeants bénévoles nécessités par la gestion de leur association.
- Report des obligations de tenue des Assemblées Générales (Clubs, Comités Départementaux, Comités Régionaux et Fédération).

Tout à fait consciente de l'extrême difficulté de la situation, la Fédération Française de Cyclisme mettra, une nouvelle fois, tout en œuvre pour accompagner l'ensemble de ses structures. Elle invite ses comités et ses clubs, qui auraient besoin d'accompagnement, à utiliser la messagerie :

assistancecovid19@ffc.fr

Contact : Responsable Communication - Sylvie Pasqualin – s.pasqualin@ffc.fr / Tel : 06 07 89 87 46



À propos de la Fédération Française de Cyclisme. Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour mission l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes. Elle regroupe plus de 2 500 clubs affiliés et compte près de 113 000 licencié.e.s. La FFC, c'est également 9 disciplines fédérales :

cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, BMX Freestyle, Cyclo-cross, Polo vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Son siège social est implanté au sein du Centre National du Cyclisme, à Saint-Quentin-en-Yvelines, Pôle France qui accueillera les épreuves de Cyclisme sur piste et de BMX race lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.ffc.fr



De : Gilles Zoppi

Envoyé : lundi 2 novembre 2020 10:40

À : FFC BFC Antenne Besançon <ffc.bfc.besancon@gmail.com>; 'FFC BFC Antenne d'Autun' <ffc.bfc.autun@gmail.com>; Claire Hassenfratz <claire.hassenfratz@gmail.com>; 'herman paul' <poleespoircyclismedijon@gmail.com>; Eddy Steiblé <eddy.steible@yahoo.fr>; z.delachaux@orange.fr

Cc : 'Emilian Broe' <E.Broe@ffc.fr>

Objet : ORGANISATION TRAVAIL CONFINEMENT

Bonjour à toutes et tous,

Etant désormais entrés de façon concrète dans le confinement, je viens par ce mail vous indiquer l'organisation du travail qui a été retenue, après concertation avec chacun d'entre vous.

Comme rappelé par le 1^{er} Ministre, puis par la Ministre du Travail, le télétravail n'est pas une option est doit être retenu chaque fois que cela est possible.

- Pour nos secrétaires administratives et comptable : la règle est donc le télétravail, mais vous avez la possibilité de vous rendre sur votre lieu de travail chaque fois que cela s'impose. Chacune d'entre vous étant seule juge du temps de présence nécessaire à votre bureau, pour un accomplissement optimal de vos tâches. Le risque sanitaire est très limité pour les raisons suivantes :
 - Bureaux individuels pour chacune des trois
 - Gestes barrières à appliquer impérativement
 - Services fermés à l'accueil du public
 - Très peu de flux sur le lieu de travail
 - Transport individuel
- Pour les antennes des Pôles Espoirs : nous avons confirmation que leur fonctionnement peut continuer dans des conditions normales, en appliquant les gestes barrières renforcés.
 - Claire et Paul peuvent donc continuer leur activité
 - Il en est de même pour Zoé et Eddy, en contrat d'apprentissage auprès des Pôles.

Toutefois, n'oubliez pas que vous devez être en possession des attestations obligatoires lors de vos déplacements et activités.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Je vous souhaite un bon courage pour continuer à travailler au mieux dans cette période plus que difficile,

Bien à vous,

Gilles ZOPPI

STATISTIQUES LICENCES SAISON 2020

		30/09/2019		30/09/2020							
Fédération Française de Cyclisme		112694		104097				-8597		-7,63%	
Comité régional de Bourgogne Franche-Comté		6402		5981				-421		-6,38%	
Comités départementaux 30/09/2020											
CD	30/09/19	31/01/20	31/03/19	31/03/20	31/05/19	31/05/20	31/08/19	31/08/20	30/09/20	$\frac{30/09/19}{30/09/20}$	%
21	1146	717	1044	956	1138	974	1146	989	991	-155	-13,53%
25	1478	1003	1277	1290	1409	1302	1459	1376	1384	-94	-6,36%
39	1088	842	954	979	1049	1009	1086	1020	1021	-67	-6,16%
58	435	264	404	384	430	384	435	390	390	-45	-10,34%
70	600	432	551	555	583	557	600	570	572	-28	-4,67%
71	885	678	831	888	876	892	885	905	905	20	2,26%
89	503	236	484	413	495	420	497	422	422	-81	-16,10%
90	308	232	261	282	300	282	308	295	296	-12	-3,90%

DISCIPLINES	30/09/2019	30/09/2020	Diff	%
BMX	1140	1131	-9	-0,79%
C-CROSS	37	52	15	40,54%
C-SSALLE	1	0	-1	-100,00%
PISTE	7	6	-1	-14,29%
ROUTE	3263	2940	-323	-9,90%
V-COUCHE	3	4	1	33,33%
VTT	1992	1848	-144	-7,23%

SEXE	30/09/2019	30/09/2020	%
FEMME	729	726	-0,41%
HOMME	5714	5255	-8,03%

CATEGORIES	30/09/2019	30/09/2020
1ère	58	64
2ème	102	103
3ème	382	324
JUN	301	289
CAD	418	422
MIN	468	464

CATEGORIES	30/09/2019	30/09/2020
BEN	504	483
PUP	434	434
POU	322	331
PRE	158	153
ARBITRES	171	160
PRO	10	11

CATEGORIES	30/09/2019	30/09/2020
PASS	1125	999
PASS OPEN	171	171
LOISIR	567	530
NATURE	80	74
CYCLOSPOR	263	254
AUTRES	909	714